

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juillet 2023

Délibération CA_20230713_012

Convention départementale d'assistance ferroviaire lors d'évènements affectant des voyageurs au cours de leur voyage entre l'Etat, la SNCF, l'association départementale de la protection civile de l'Indre, la délégation territoriale de la croix rouge française de l'Indre et le SDIS

VOTE : adopté à l'unanimité

3 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des transports ;

Vu le projet de convention départementale d'assistance ferroviaire lors d'évènements affectant des voyageurs au cours de leur voyage, dans le département de l'Indre, à intervenir entre l'État, la SNCF, l'association départementale de la protection civile de l'Indre, la délégation territoriale de la croix rouge française de l'Indre et le SDIS ;

DECIDE :

Article unique. La convention départementale d'assistance ferroviaire lors d'évènements affectant des voyageurs au cours de leur voyage, dans le département de l'Indre, ci-annexée, à intervenir entre l'État, la SNCF, l'association départementale de la protection civile de l'Indre, la délégation territoriale de la croix rouge française de l'Indre et le SDIS est approuvée et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à la signer.

FLEURET Marc